

MAIRIE DE GRENAY



Monsieur Christian CHAMPIRE
Maire de GRENAY

à

Madame Isabelle SIMA
Chef de Cabinet du Président de la République

lundi, le 28 décembre 2015.

Madame le Chef de Cabinet,

C'est toujours un honneur de recevoir une réponse du Président de la République mais sans vouloir vous manquer de respect aucunement, les valeurs républicaines, qu'elles soient de gauche ou non, veulent que la réponse soit en rapport avec la question posée. Je suis maire d'une commune de moins de 7 000 habitants selon l'INSEE, je suis aussi certifié d'histoire-géographie et toujours en fonction dans le collège REP+ de ma ville.

Tous les ans j'enseigne à mes élèves la séparation des pouvoirs, aussi bien à travers mes cours d'histoire que de ceux d'éducation civique et maintenant morale. Comme maire, je suis en relation avec les services de la justice, en particulier pour les TIG ou les contrats permettant une peine alternative. Et oui, dans une ville pauvre, la petite délinquance mène en prison et oblige l'édile municipal à s'intéresser à cette problématique.

La délibération du conseil municipal de Grenay portait sur une demande de signature d'arrêté ministériel d'expulsion du territoire. L'actualité récente a donné l'occasion à Monsieur le Premier Ministre de rappeler l'existence de cette procédure administrative et non judiciaire.

Le chef de l'État de la V^{ème} République préside le conseil des ministres et, de ce fait, a la possibilité de demander aux ministres, en particulier au Premier Ministre et au ministre de l'Intérieur, de signer un arrêté d'expulsion du territoire. C'est pour cela que j'ai pris la peine d'adresser mon courrier au Président de la République, au Premier Ministre et au ministre de l'Intérieur.

En ce qui concerne la Garde des Sceaux la demande du conseil municipal de Grenay est différente. Dans le cadre de l'indépendance de la justice, notre demande est que Madame la Ministre indique au Parquet de ne pas faire appel de la décision du Siège, quelle qu'elle soit, comme elle en a le pouvoir.

Si Monsieur le Président de la République ne souhaite pas qu'un arrêté d'expulsion concernant Georges Ibrahim Abdallah soit signé, qu'il vous demande de répondre sur le fond avec ses motivations pour refuser une telle décision. En effet, un refus poli non circonstancié serait difficilement justifiable.

Dans l'attente de lire de telles explications, je vous prie d'accepter mes meilleurs vœux républicains pour la nouvelle année et de bien vouloir agréer, **Madame le Chef de Cabinet**, l'expression de mes salutations et de ma considération distinguées.



MAIRIE de GRENAY - place Pasteur - 62160 GRENAY - www.grenay.fr